



DECEMBRE
2022—n°235

l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

NOËL EN MANÈGE REVIENT POUR SON ÉDITION 2022

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, le Comité des Fêtes se mobilise cette année pour rendre l'animation de Noël en manège encore plus festive et spectaculaire.

Noël reste la période pour laquelle on veut faire plaisir aux petits comme aux grands et voir les étoiles briller dans les yeux des enfants.

Pour cela, vous allez pouvoir retrouver cette année encore le manège de Noël, installé sur la place de la Fontaine. Il sera accessible gratuitement du 17 au 30 décembre, grâce aux tickets à retirer chez les artisans et commerçants de la commune.

Pour démarrer les festivités, un grand weekend d'ouverture est prévu le samedi 17 décembre et le dimanche 18 décembre. Au programme, un marché de Noël qui s'agrandit par rapport aux années précédentes puisque des exposants de communes extérieures ont été invités à participer en plus de nos exposants landais. Retrouvez donc le marché de Noël en plein centre bourg : le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 17h.

Les animations rythmeront également tout le weekend. Une animation autour de jeux en bois sera accessible toute la journée du samedi. Comme les autres années, des tours en poneys seront proposés gratuitement sur présentation d'un ticket retiré chez les artisans et commerçants. Les enfants pourront venir rencontrer le Père Noël. Samedi soir, c'est une soirée festive qui s'annonce avec un apéro concert dès 19h en compagnie du groupe « Les 5 gars ». A 20h, un feu d'artifice sera tiré dans le bourg de la commune. Dimanche midi, la 7^{ème} viendra nous accompagner à l'heure de l'apéro.

Le Comité des Fêtes sera présent tout au long du weekend avec un bar qui vous proposera, entre autres, du vin chaud. Retrouvez également le traditionnel four à pain qui permettra la dégustation de fouées tout le weekend.

Nous remercions la municipalité, les artisans et les commerçants sans qui ces animations ne seraient pas envisageables.

Le comité des fêtes.

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES
AVEC LA PARTICIPATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

LES LANDES-GENUSSON

NOËL EN MANÈGE

LES LANDES-GENUSSON

17 AU 30 DÉC.
TOUS LES JOURS

11h à 13h
16h à 19h

Manège ENFANTS GRATUIT

Week-end D'OUVERTURE 17 & 18 DÉCEMBRE

CHALET DU VIN CHAUD

MARCHÉ DE NOËL PONEYS
• Samedi 10h-19h
• Dimanche 10h-17h

CONCERT
• Samedi 19h
LES 5 GARS

FEU D'ARTIFICE
• Samedi 20h

JEUX EN BOIS le Samedi

APÉRO
• Dimanche midi
BANDA LA ZÈME

bar & restauration • fouées

* TICKETS À RETIRER CHEZ LES ARTISANS ET COMMERÇANTS LANDAIS ET AU CHALET DU VIN CHAUD



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Les associations qui souhaitent faire une demande de subvention pour l'année 2023 ont jusqu'au 31 Janvier 2023 pour déposer leur dossier.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet de la commune.



Naissances (23, 24, 25, 26, 27)

- 09 octobre : TIGNON Lucien – 8 La Barbatrerie
- 23 octobre : BRETIN Marius – 5 L'Angenaudière
- 29 octobre : SUREAU Héloïse – 14 rue Jeanne d'Arc
- 06 novembre : NEAU Luis – 14 rue Jean Yole
- 07 novembre : JUGIEAU Louise – 1 rue Rabelais

Décès (30, 31, 32)

- 30 octobre : GUERRY Nelly
– EHPAD « Les Bruyères » (73 ans)
- 18 novembre : PASQUIET Henri
– EHPAD « Les Bruyères » (87 ans)
- 19 novembre : OLLERY Jean-Philippe
– EHPAD « Les Bruyères » (60 ans)

JO 2024 Paris : AUGMENTER SES CHANCES DÈS MAINTENANT POUR DÉCROCHER UN BILLET

Comme vous le savez, la France accueille les Jeux Olympiques 2024. Ils se dérouleront du 26 Juillet au 11 Août 2024 pour les JO, suivront ensuite les Jeux Paralympiques du 28 Août au 8 Septembre.

Pour avoir la chance d'obtenir des billets, un seul conseil : rejoignez dès maintenant le Club Paris 2024 sur le site <https://club.paris2024.org>

C'est un club ouvert à tous, gratuit, qui vous permettra d'avoir en avant-première toutes les informations sur les dates de mise en vente des billets, et de tenter de remporter un accès prioritaire lors de l'ouverture des ventes.

En effet, près de 10 Millions de billets pour les Jeux Olympiques et près de 3,4 Millions pour les Jeux Paralympiques seront mis en vente. Près de la moitié des billets pour le grand public seront à un tarif inférieur à 50 €, et 1 Millions de billets seront au tarif de 24 €.

Il y aura 3 grandes phases de vente à l'attention du grand public. L'accès aux 2 premières ventes sera déterminé par tirage au sort :

- En Février 2023, ouverture de la vente de packs (pour assister à plusieurs compétitions)
- En Mai 2023, ouverture de la vente de billets à l'unité
- Fin 2023, les billets seront disponibles à l'achat en temps réel, sans tirage au sort

Les derniers Jeux d'été en France datent de 1924. Les sites de compétitions choisis pour les Jeux sont des endroits prestigieux. Des sites sportifs historiques comme le Stade de France, Roland Garros, le Vélodrome national, et plus près de nous le Stade de la Beaujoire à Nantes, aux monuments iconiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais, l'Esplanade des Invalides, le Parc du Château de Versailles, chaque décor sera inoubliable.

S'inscrire dès maintenant au Club Paris 2024 augmente les chances d'être tiré au sort pour les 2 premières ventes de Février et Mai 2023, et permet de recevoir toutes les informations billetterie ou autre en avant-première.



 Horaires de la Mairie	Ouverture de la Mairie lundi au vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 62 77 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
--	---

 bibliothèque mercredi 15h30 à 17h30 samedi 10h à 12h	 agence postale lundi au samedi de 10h à 12h	 pluviométrie Octobre 48,5 mm cumul année 2022 421 mm
--	---	--



INFOS TRAVAUX :

Lotissement " la POMMERAIE "

Nous avons pris du retard sur le lancement de ce lotissement les différentes études de la loi sur l'eau nécessaire pour l'obtention du Permis d'Aménager ont identifié une zone humide de 7983 m² sur les 23193 m² de surface totale.

Les critères hydrauliques, biogéochimiques, écologiques nous amène à immobiliser une surface de compensation de 2700 m² non humide sur un terrain extérieur disponible sur lequel nous réaliserons des travaux pour le rendre humide. Bien sûr tout cela est déterminé par un bureau d'étude spécialisé et surtout validé par les services de l'Etat.

Cette opération onéreuse, a pris du temps pour être réalisée.

Nous terminons l'implantation des parcelles avec une densification plus importante que sur les précédents lotissements. Le planning est le suivant :

- début décembre : dépôt du Permis d'Aménager (5 mois)
- lancement des appels d'offres en février
- de avril à août 2023:

* travaux de géomètre : les découpes parcellaires et l'emprise des voies routières, piétonnes et espaces verts

*travaux de terrassement : réalisation des routes et autres

- attribution des parcelles à partir de début mai

- premières constructions à prévoir pour début septembre, à condition d'avoir obtenu le Permis de Construire et le financement pour l'acquisition.

Le prix de vente sera connu courant avril.



Médiathèque

Après quelques difficultés pour la création des fouilles dues à des zones très pierreuses, la plateforme béton de la future médiathèque a été coulée début novembre.

Actuellement, l'entreprise FL Constructions pose les murs de bétons pour l'élévation du rez-de-chaussée.

BIBLIOTHEQUE MILLE ET UNE PAGES

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE AUX ASSISTANTES MATERNELLES :

Le Jeudi 15 Décembre prochain de 10h à 11h, les assistantes maternelles sont invitées à la bibliothèque pour faire découvrir aux enfants les livres et les CD de NOËL.

FERMETURE VACANCES DE NOËL : du Jeudi 22 Décembre 2022 au Mardi 3 Janvier 2023





INSCRIPTIONS A L'ECOLE POUR SEPTEMBRE 2023

Vous êtes les parents d'un enfant né en **2020** ? Il sera donc en âge d'être scolarisé à la rentrée de septembre 2023. L'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Ainsi, tous les enfants nés en 2020 devront effectuer leur rentrée en septembre 2023.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir aux portes ouvertes de l'école

Vendredi 13 janvier 2023 de 17h30 à 19h00

Samedi 14 janvier 2023 de 10h00 à 12h00

A cette occasion, vous pourrez visiter l'école maternelle et faire connaissance avec une partie de l'équipe enseignante et l'APEL. Ce moment de rencontre et d'échange permettra, à vous et votre enfant, de découvrir et vous familiariser avec l'établissement St Raphaël.

Pour faciliter l'organisation de ces permanences, merci de compléter le formulaire disponible sur le site internet (*Infos pratiques / Inscription*)

<https://leslandesgenusson-straphael.fr>

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger le bulletin de pré-inscription et prévoir une copie du livret de famille et des vaccins de votre enfant.

En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre contact avec la cheffe d'établissement par

mail direction@leslandesgenusson-straphael.fr

Au plaisir de vous accueillir dans notre école

Séverine FORTIN,
cheffe d'établissement
de l'école St Raphaël



GOÛTER DES AÎNÉS

Dans une ambiance festive, le traditionnel goûter des aînés du CCAS a eu lieu le 26 octobre dernier après deux années de pause pour le motif connu de tout le monde. Cet après-midi musical animé par Nadine & Leticia ainsi que l'intervention de la chorale landaise a rassemblé 175 personnes âgées de plus de 70 ans y compris des résidents de l'EHPAD.

Moment apprécié de tous pour l'animation, tout comme le goûter avec les gourmandises préparées par Romuald et son équipe de l'EHPAD et bien sûr sans oublier Coccinelle et La Cave Landaise pour les boissons.

Rendez-vous que nos aînés, dispersés dans les villages, vivant dans le bourg ou au Foyer les Bruyères ne voulaient pas manquer car c'est l'occasion se retrouver, d'échanger sur les dernières actualités entre autres. Le soleil a été à l'honneur pour aborder sereinement la période hivernale et se rappeler qu'à plusieurs on est moins isolé.

Un grand MERCI à toutes et tous, au CCAS et à l'équipe de bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de l'évènement.

A l'année prochaine.





RECENSEMENT DE LA POPULATION DES LANDES-GENUSSON EN 2023

A partir du 19 janvier 2023, la commune des Landes-Genusson va réaliser le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit

également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels, ils permettent de :

Déterminer la participation de l'Etat au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante!** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, ...

Identifier les besoins en terme d'équipements publics collectifs (transport, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces, de logements, ...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de la mairie au **02 51 91 62 77**.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



LE PAYS DE MORTAGNE FAVORISE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans les 5 prochaines années, plus d'un tiers des agriculteurs du Pays de Mortagne seront dans une démarche de transmission de leur exploitation. Pour les aider, les élus du Pays de Mortagne ont engagé le territoire dans la démarche « Territoires Pilotes Transmission ». L'objectif est de mettre en place des actions innovantes afin de favoriser la transmission des entreprises agricoles. Les trois premières actions vont être lancées au début de l'année 2023 :

Un guide local « Réussir sa transmission sur le pays de Mortagne » qui permettra à chaque agriculteur de découvrir les différentes étapes de la transmission. Il compilera l'ensemble des structures qui accompagnent les agriculteurs du territoire dans leur transmission permettant ainsi de prendre contact avec les bons interlocuteurs.

Un forum de la Transmission organisé le jeudi 9 mars 2023 de 10h à 12h30, à Saint-Martin-des-Tilleuls où tous les agriculteurs de plus de 50 ans seront invités à rencontrer et à échanger avec les représentants de différentes structures partenaires afin d'aborder les différents aspects de la transmission.

Les premiers Points Accueil Transmission se dérouleront les 8 février à la mairie de Saint-Aubin-des-Ormeaux et le 28 février à la mairie de Saint-Malô-du-Bois afin de proposer à chaque agriculteur de plus de 55 ans un entretien individuel pour faire le point sur leur situation avec un conseiller spécialisé en transmission de la Chambre d'Agriculture et un conseiller retraite de la MSA.

Pour tout renseignement sur la transmission, prendre contact avec Lola Delille, Conseillère en développement territorial à la Chambre d'Agriculture, lola.delille@pl.chambagri.fr





TOURISME : DES MESURES POUR ENCADRER LE MARCHÉ DES LOCATIONS SAISONNIÈRES

L'offre d'hébergements touristiques subit une profonde mutation. En raison du développement des plateformes de réservation en ligne, les locations de courte durée de chambres ou logements se sont multipliées ces dernières années.

« Le Pays de Mortagne n'échappe pas à la tendance. Le développement des meublés destinés à une clientèle touristique constitue un point de vigilance dans le contexte tendu en matière de logement que connaît notre territoire. C'est de l'habitat qui disparaît du marché de l'immobilier et qui échappe aux familles en quête de logement. Ce phénomène a un impact sur la vie locale : baisse d'effectifs dans les écoles, perte d'activité pour des commerces et services de proximité qui doivent travailler toute l'année... » explique Guillaume JEAN, Président du Pays de Mortagne. « Nous souhaitons mettre le curseur au bon endroit pour trouver un équilibre à cette activité économique ».

La loi permet désormais aux communes d'encadrer le développement de ces locations touristiques en limitant la transformation de logements « traditionnels » en meublés de tourisme. Afin d'y parvenir, un régime de changement d'usage des locaux d'habitation a été instauré lors du Conseil de Communauté le 4 juillet 2022.

Comment déclarer une location meublée touristique de courte durée ?

Procédure en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022 à Mallièvre puis à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les autres communes du territoire



« Un numéro d'enregistrement, qui s'obtient par une démarche de télédéclaration sera obligatoire pour tous les meublés de tourisme. Cela concernera également les meublés et les locations ponctuelles au sein d'une résidence principale. Cette procédure remplacera les déclarations simples sur formulaire Cerfa. Ce numéro d'enregistrement sera exigé par les sites de réservation en ligne pour y proposer une location. Il s'agit de donner un cadre réglementaire au meublé de tourisme afin de trouver sa place de façon harmonieuse aux côtés des autres types d'hébergements », explique Marcel BROSSET, Vice-Président en charge de l'Attractivité et Président du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme. Pour les professionnels du tourisme, la télédéclaration sera disponible sur la plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour du Pays de Mortagne : www.paysdemortagne.taxesejour.fr

Plus d'informations : paysdemortagne@taxesejour.fr
02 51 65 11 32

GESTION DES DÉCHETS : NOUVEAU FONCTIONNEMENT POUR LA DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

A compter de 2023, la distribution des sacs jaunes pour le tri sélectif des emballages évolue.

Pour se procurer un rouleau de sacs jaunes, il faudra **présenter sa carte d'accès aux déchetteries** en mairie ou au siège de la Communauté de communes du Pays de Mortagne. Les sacs jaunes seront attribués personnellement à chaque foyer.

Deux permanences seront organisées sur le territoire de la Communauté de communes en début d'année. Il sera toujours possible de récupérer d'autres rouleaux en cours d'année auprès de la mairie ou de la Communauté de communes.

Plus d'informations : www.paysdemortagne.fr





Centre de secours des Landes Genusson 2022 :

En ces derniers jours de novembre, notre fête de la Ste Barbe approche rapidement. C'est pour moi l'heure du bilan de fin d'année. Une année riche en activités, en évènements et en recrutements.

Tout d'abord un point sur les effectifs :

A la Ste Barbe intercommunale nous avons remis 12 distinctions à 10 pompiers des Landes :

*La médaille de bronze pour 10 ans de service :

Sergent Stéphane Dubreuil
Sergent Dominique Née
Caporal-Chef Philippe Geffard

*Elévation à l'appellation « Chef » dans leur grade respectif :

Adjudant Fabien Pifteau (Adjoint au Chef de centre)
Adjudant Yves Tétaud
Sergent Jean Louis Hervouet
Sergent Stéphane Dubreuil
Sergent Dominique Née
Caporal Maxime Baudry

*Promotion au grade de 1ere Classe :

2eme Classe Damien Legouais
2eme Classe Karl Poirier
2eme Classe Nathan Szygendas



Félicitations à eux, c'est la récompense de leur implication et de leur motivation.

Pour les promus 1ere Classe, c'est la validation de la fin de leur parcours de formation initial de Pompier, ils sont également titularisés dans la fonction de sapeur-pompier volontaire au sein du SDIS de la Vendée, affecté au centre de secours des Landes Genusson. Cette titularisation leur octroi le droit de porter la fourragère, symbole de la récompense reçu par le corps départementale de la Vendée lors des opérations de secours lors de la tempête Xynthia en 2012.

La formation est continue chez les pompiers, soit pour le maintient des acquis soit pour le perfectionnement. Un grand merci pour l'assiduité de tous tant lors des manœuvres au centre que pour celles suivies ou données au cours de l'année.

Bravo a Henry qui a été validé en secours aquatique et qui va se spécialiser en secours en eaux vives, formé en partie par Yannick Pelloquin, référent départemental dans cette spécialité.

Sans oublier Yves Tétaud, notre formateur Secours a personne, qui nous tient à jours de toutes les évolutions dans ce domaine. Yves a également formé plusieurs groupes « grand public » aux gestes de premier secours. Il va suivre les scolaires des Landes dans le cadre du passeport du civisme. Il se tient également à disposition pour former d'autres groupes en 2023.

Nous avons également accueilli 5 nouvelles recrues cette année :

Matthieu Cerveau, 39 ans travaillant en équipe à la Sodebo, au 1 décembre 2021,
Baptiste Fortin 17 ans, étudiant au 1 février 2022,
Lisa Bossard 19 ans et Vicky Roy 17 ans au 1 aout,
et Faustine Cormerais 18 ans au 1 octobre., toutes deux étudiantes également.

Je les remercie de leur engagement et leur souhaite un bon et long parcours chez les pompiers.

Ces recrutements portent le nombre de pompiers volontaires à 35, ils font baisser l'âge moyen du groupe de 38 à 36,5 ans et font progresser la féminisation du centre de 15 à 22%.

PHOTO DES RECRUES

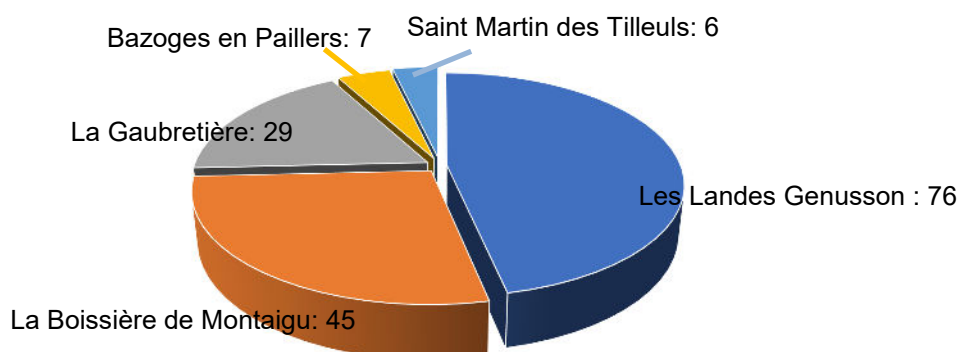
L'activité opérationnelle :

Depuis l'évolution de notre secteur d'intervention, l'activité reste soutenue. Environ 50% de notre activité est réalisée la semaine entre 7h00 et 19h00. Un grand merci à tous ceux qui de près ou de loin subissent nos absences.

Détail des interventions : (du 1/11 au 31/10)

	2021	2022
Secours à la personne	107 (69%)	131 (70%)
Incendie	24 (16%)	27 (15%)
Accident de la voie publique	19 (12%)	27 (15%)
Opération diverse	5 (3%)	1 (0.1%)
TOTAL	155 (+80%)	186 (+15%)

Répartition par commune couverte par Les Landes :



Il faut noter qu'avant les changements de secteur, notre activité évoluait entre 80 et 100 interventions par an. Notre sollicitation a pratiquement doublée en un an. Cette année 8 interventions sur notre secteur ont été assurées par nos collègues des centres avoisinants dont 5 parce que nous étions déjà sollicités sur d'autres opérations.

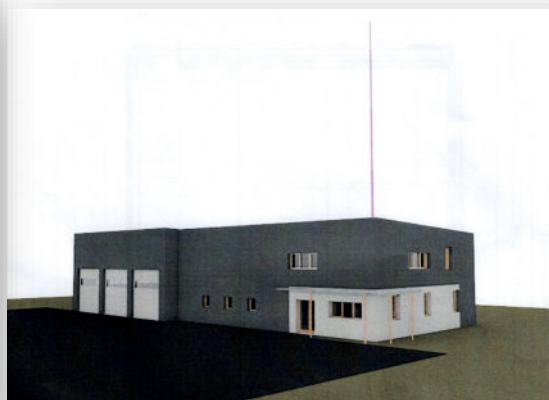
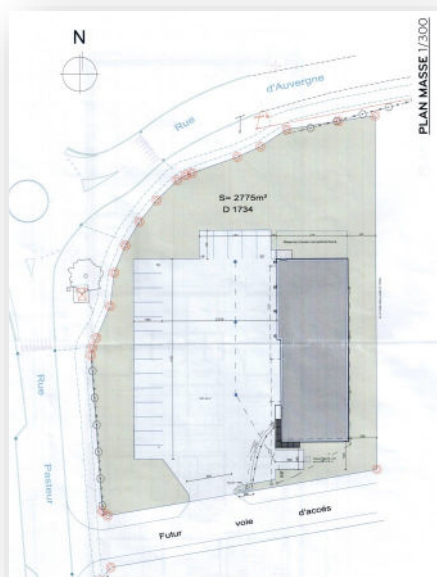
Je tiens à exprimer toute notre compassion aux victimes et aux familles les plus durement touchées lors de nos interventions.

La vie du centre :

Cette année nous avons accueillis le cross départemental des sapeurs-pompiers de la Vendée. Avec l'appui de l'Union Départemental des sapeurs pompiers de la Vendée, de la municipalité, de nos nombreux sponsors, et surtout de tous les bénévoles qui nous ont prêté main forte, cette fête a été une très grande réussite. Elle a mis en valeur le dynamisme, la volonté et les compétences de toute l'équipe du centre qui s'est énormément impliquée, et par la même l'ensemble de la commune pour une organisation sans faille sur un site magnifique. Le parcours a été très apprécié par les coureurs. Merci également au public Landais venu nombreux malgré un temps capricieux.



Depuis plusieurs années déjà on évoque le futur casernement. La direction est venue nous présenter les plans du projet. Plusieurs évolutions ont eu lieu, mais nous devrions nous retrouver dans un espace plus grand, avec de vrais vestiaires séparés de la remise des véhicules. Ils seront modulables en fonction du nombre d'hommes ou de femmes que l'on accueille pour environ 50 agents. On y trouvera également une partie avec 2 bureaux pour l'encadrement et un local d'alerte et enfin une salle de formation plus grande à l'étage avec une partie conviviale. Le bâtiment devrait atteindre environ 300 m² sur 2 niveaux pour la partie administrative et 150 m² pour la remise. Si tout ce passe bien on pourrait voir les travaux débuter fin 2023.



Je m'associe à nos Co-présidents de l'amicale, J. Louis Hervouet et Damien Legouais, pour remercier le comité des fêtes de la Boissière de Montaigu pour leur générosité. Suite à la fête de la Saint GlinGlin, où nous étions présents pour le tire du feu d'artifice, le comité des fêtes nous a remis un chèque de 500€. Ce don conséquent, sera entièrement remis à l'œuvre des pupilles de sapeur-pompier. Cette association prend en aide les orphelins de sapeurs pompiers décédés en service. Chaque année, une partie des dons des calendriers y est également reversée.

Depuis quelques jours vous avez pu rencontrer les collègues qui ont commencé la distribution des calendriers. Par avance, merci du bon accueil que vous leur réservez et de votre générosité.

Nous aurons également le plaisir de vous accueillir lors de notre soirée de la Ste Barbe le samedi 3 décembre à la Godelinière.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble de mon personnel pour leur engagement, leur dynamisme et leur volonté. Par leur présence lors des interventions, mais aussi aux formations, réunions, cérémonies et manifestations où ils mettent en lumière notre centre de secours. Je veux également remercier les familles sans qui ce ne serait possible, ainsi que les associés, collègues et employeurs de sapeurs-pompiers qui facilitent notre engagement.

Les Sapeurs-pompiers des Landes Genusson vous souhaitent de bonnes fêtes d'année et une excellente année 2023.

Didier Chiron
Chef de centre des Landes Genusson





FOYER DES JEUNES : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE LE SAMEDI 10 DECEMBRE

Le foyer des jeunes des Landes-Genusson a réuni plus de 100 adhérents les dernières années, mais suite à la crise sanitaire, l'association lance un appel. En effet depuis la crise du Covid nous avons été bloqués pour proposer des activités aux jeunes.

Aujourd'hui il y a un toujours un bureau motivé et force de proposition. Malheureusement, sans présence l'association ne pourra pas continuer.

Le foyer est un local proposé au plus de 14 ans pour qu'ils puissent se retrouver entre amis (babyfoot, jeux vidéo...) mais ce sont aussi des sorties proposées à chaque vacances scolaires (laser-game, karting, parc d'attractions) à prix réduit.



Nous proposons une AG pour vous présenter le foyer mais aussi pouvoir échanger pour la suite de cette association.

Parents, jeunes vous pouvez tous nous aider pour que nous puissions garder cet esprit dynamique pour nos jeunes.

Si vous souhaitez adhérer au bureau en tant que membre actif, président ou juste découvrir l'association nous vous convions le 10 décembre Salle du Foyer Rural à 11H. L'assemblée sera suivie du verre de l'amitié.

Si jamais en amont vous êtes intéressés ou vous avez des interrogations, vous pouvez nous écrire à fjlandes@gmail.com.

Lara Deveau et Anaïs Moulin

CONCOURS DE BELOTE ORGANISÉ PAR LE FCTL

CONCOURS DE BELOTE
AVEC ANNONCES
DU FOOTBALL CLUB TIFFAUGES LES LANDES

SAMEDI 7 JANVIER 2023
SALLE DE LA GODELINIERE AUX LANDES GENUSSON
A PARTIR DE 13H45 INSCRIPTIONS :
8€ PAR PERSONNE

RECOMPENSES :
1^{er} lot : 1 Jambon fumé supérieur
2^{ème} lot : 2 Demi-jambons fumés
3^{ème} lot : 2 Jambons frais
ET BIEN SUR DE NOMBREUX AUTRES LOTS...

Offrez vous cet ouvrage riche
de votre Histoire et de votre Patrimoine

En Vendée, le Pays de Mortagne et de La Sèvre Nantaise
Association Histoire et Patrimoine du Pays de Mortagne Raymond LE PENUZZIC

Beauraupaire / Chauverrie (Chambretaud - La Verrie) / Cugand / La Bernardière / La Bruffière /
La Gauthrière / Les Landes Genusson / Maillobre / Mortagne-sur-Sèvre / Saint-Aubin-des-Ormeaux /
Saint-Laurent-sur-Sèvre / Saint-Malo-du-Bois / Saint-Martin-des-Tilleuls / Tiffauges / Treize-Vents

OFFRE DE SOUSCRIPTION

Plus d'information à :
Chèque à envoyer ou déposer à la trésorière de l'association :
M^{me} Monique BOY 7 rue des marronniers - 85130 Chauverrie (La Verrie)
ou par virement banque : FR76 1551 9390 1600 0213 4550 137 - Code BIC : CMCIFR2A

Prix de souscription jusqu'au 30 novembre 2022 : **42€** au lieu de 48€

Vous pouvez récupérer votre livre auprès de votre mairie / ou sur place d'édition



DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEURS
10 décembre	ASSEMBLEE GENERALE	FOYER RURAL	FOYER DES JEUNES
17 au 30 décembre	NOEL EN MANEGE	CENTRE BOURG	COMITE DES FETES
7 janvier	CONCOURS DE BELOTE	LA GODELINIERE	FCTL
13 janvier	VŒUX DE LA MUNICIPALITE	LA GODELINIERE	MAIRIE
13 et 14 janvier	COLLECTE DE PAPIERS	DERRIERE RIEKER	OGEC ST RAPHAEL



Le 26 octobre,
LE GOÛTER DES AÎNÉS
Organisé par le CCAS



Le 11 novembre
Commémoration



Les 19 et 20 novembre
Exposition photos
organisée par
la Focale Landaise



Le 19 novembre
Soirée Coupe du Monde
Organisée par le FCTL





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

Présents :

Mmes BAUDON, BOSSARD, DESFONTAINES, ESENS, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POUPLAIN ;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, HILAIRET, MOUILLÉ, JP ROY, O ROY, VINET.

Absents excusés : Mme POINTECOUTEAU donne pouvoir à M. VINET, Mme BRETIN donne pouvoirs à M. MOUILLE, M. HILAIRET.

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 8 décembre 2022

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 55 rue du Général de Gaulle, cadastré section D n°813 d'une superficie totale de 1019 m².
- l'immeuble situé 11 rue Georges Clémenceau cadastré section AB n°36, 37, 42 d'une superficie totale de 760 m².

APEL ECOLE SAINT-RAPHAËL - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'APEL de l'école Saint-Raphaël a sollicité la Commune afin de participer au financement d'une sortie en Auvergne. Le souhait de la Municipalité est que le maximum d'enfants puisse participer à ce séjour. En l'état, un tarif aux alentours de 300 €/élève serait un frein financier pour de nombreux parents. L'APEL n'ayant pas fait de demande de subvention municipale depuis l'année 2019, il est proposé en conséquence, un effort exceptionnel cette année, à savoir : La participation communale serait portée à 11 000 € : 10000 € pour le séjour en Auvergne et 1 000 € pour la sortie à Terra Botanica. Cela permet de réduire ainsi le coût de 100 €/élève pour le séjour en Auvergne. Ces conditions ayant reçu l'agrément de l'APEL, il est proposé deux votes :

- Vote des 1000 € pour la sortie à terra botanica, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil Municipal adopte la subvention. Trois personnes ne prennent pas part au vote étant parents d'élèves concernés par cette sortie : Cathy POUPLAIN, Morgan GAUTHIER et Emilie PIFTEAU (à main levée : 12 + deux procurations, soit 14 OUI), la subvention est adoptée.

- Vote des 10000 € pour la sortie en Auvergne, à l'unanimité des voix exprimées, le conseil Municipal adopte la subvention. Deux personnes ne prennent pas part au vote étant parents d'élèves concernés par cette sortie (Cathy POUPLAIN et Morgan GAUTHIER), à bulletin secret : 12 OUI, 2 NON et 1 BLANC.

Il est cependant précisé que ces subventions ne seront versées dès lors que ces sorties seront effectives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (17 pour), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer ladite demande de subvention.

FIXATION DU TARIF DE NETTOYAGE DES SALLES COMMUNALES

M. le Maire expose au Conseil que, compte tenu de la demande de location, il y a lieu d'établir sans tarder pour l'année 2025 de nouveaux tarifs pour le nettoyage des salles communales ainsi qu'il résulte du tableau présenté en séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (17 pour), le Conseil Municipal adopte ces tarifs pour 2025.

TARIFS DIVERS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est souhaitable d'actualiser régulièrement les différents tarifs relatifs aux droits de place, caution pour l'implantation de chapiteau, tarifs des dépôts sauvages, photocopies aux particuliers, plastification de documents, lesquels sont établis dans le tableau présenté en séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (17 pour), le Conseil Municipal adopte ces tarifs pour 2023 après modification des droits de place uniquement en tarif journalier.

DETR- AMÉNAGEMENTS PAYSAGER MÉDIATHÈQUE - AUTORISATION DE DÉPÔT - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des aménagements paysagers du cœur de bourg contigus à l'église et la future médiathèque, la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux DETR et la dotation de solidarité à l'investissement local DSIL. Pour ce faire il convient de déposer le dossier de subvention correspondant sur la plate-forme numérique démarches-simplifiées entre 15 octobre 2022 et 15 janvier 2023. Il est rappelé que le montant global d'opération est porté à 370.000 € avec un taux plafond d'intervention de 50 % du coût global hors taxe de l'opération.

CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LA SPL VENDÉE EXPANSION - RÉALISATION D'ÉTUDE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire propose de confier la mission de réalisation d'études dans le cadre d'aménagements de sécurité dans le domaine de la voirie routière à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des chemins latéraux, route de St-Martin et La réalisation de chicanes : route de St-Martin, route de Tiffauges, bureau de tabac, rue du Poitou et rue du stade. Les travaux sont estimés à 32 000.00 € HT. Les études préliminaires ont pour but :

- a) De proposer au maximum deux solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme
- b) De vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site.
- c) D'apporter une aide à la décision en précisant un chiffrage sommaire pour au moins 2 scénarios

Coût de la prestation : 3 500.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (17 pour), le Conseil Municipal adopte le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.